

Projet d'implantation du terminal méthanier

Rabaska

Mémoire présentée au

Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement

22 janvier 2007

Le projet Rabaska

Le projet Rabaska consiste à aménager sur le territoire de Lévis un terminal méthanier permettant de recevoir du gaz naturel liquéfié (GNL). La Chambre de Commerce de la MRC de Bellechasse est d'avis que le projet de construction d'un port méthanier doit être réalisé le plus tôt possible pour les raisons suivantes :

1. Le Québec doit diversifier ses sources d'énergie non seulement sous diverses formes (gaz, hydroélectricité, éolien, etc...) mais aussi selon leur provenance. L'approvisionnement actuel du Québec en gaz naturel de l'ouest canadien est fragilisé par la diminution rapide des réserves (environ 9 ans). De plus, la faible diversité des sources de gaz rend le Québec vulnérable au niveau des prix qui pourraient être réduits par l'arrivée de nouveaux fournisseurs outremer.
2. La construction du terminal de Rabaska à Lévis entraînerait des investissements directs de près de 900 millions(\$) sur une période de 3 ans. Près de 5 000 emplois directs et indirects seraient créés dans Chaudière-Appalaches et ailleurs au Québec lors de la construction et 70 emplois permanents directs et 220 emplois chez les fournisseurs seraient ainsi créés par la suite.
3. Le Québec pourrait ainsi accéder aux technologies du froid inhérentes à ce type d'installation. Les connaissances ainsi acquises permettraient à nos firmes d'ingénierie et de construction de réaliser ailleurs des projets semblables.
4. Les gouvernements du Québec, du Canada et les municipalités de la région pourraient récupérer plusieurs dizaines de millions (\$) sous formes d'impôts et de taxes diverses lors de la construction et par la suite. Des ententes de partenariat pourraient et devraient être conclues, à notre avis, avec les municipalités voisines du projet quant à la mise en place d'infrastructures routières et de protection publique, notamment.
5. Aucune subvention des 3 paliers de gouvernement n'étant requise, un tel projet entraînera automatiquement des entrées nettes de revenus dans les coffres de l'État.

6. Aucune preuve scientifique solide sur les risques pour la sécurité et l'environnement n'est venue étayer à date l'argumentaire des opposants au projet. Le gaz naturel comme tel n'est pas toxique et en 40 ans d'usage le GNL n'a été impliqué dans aucun accident majeur.
7. Dans une perspective continentale une plus grande disponibilité de gaz naturel aurait un impact positif sur l'environnement en Amérique du Nord. La construction de nouvelles centrales thermiques au charbon ou au mazout pourrait être évitée.
8. Pour la Chambre de Commerce de la MRC de Bellechasse, trois (3) éléments sont essentiels à savoir :
 - a) il est important que les audiences permettent de faire toute la lumière sur tous les enjeux du projet afin que la population et les différents groupe d'intérêts soient bien informés.
 - b) Si le projet devait voir le jour, il nous apparaît important de souligner que des retombées économiques se feront sentir dans la région de Bellechasse puisque la centrale sera construite à quelques mètres des limites de Bellechasse.
 - c) Le respect de l'environnement est un enjeu majeur dans la réalisation de ce projet. Le GNL fait partie de la liste des sources d'énergies presque aussi propres l'hydro-électricité et l'énergie éolienne et beaucoup moins polluantes que les sources d'énergie au pétrole, charbon et nucléaire.

Pour toutes ces raisons, la Chambre de Commerce de la MRC de Bellechasse appuie sans réserve la démarche d'analyse du projet par le BAPE afin que le projet qui sera réalisé dans la région ait non seulement d'importantes retombées économiques mais qu'il offre aussi des conditions environnementales optimales.